



Organes

Co-présidents

Mme Judith Saulmier (Apaj)
M. Dominique Froidevaux (Caritas)

Trésorier

M. Maurice Gardiol (Camarada)

Membres

Mme Béatrice Cortellini (Solidarité Femmes)
M. Alain Bolle (CSP)
Mme Rocio Restrepo (Découvrir)
M. Fabian Chapot (Boulevards)

Coordinatrices

Mme Nathalie Favre (Maison genevoise des Médiations)
Mme Geneviève Bordry (F-Information)

Chargé de communication

M. Marc Aellen (depuis le 1er novembre 2015)

Sommaire

Editorial	3
I. Activités 2015 du CAPAS	4
II. Partenariats	7
III. Nouvelles adhésions	8
IV. Locaux	8
V. Projets 2016-2017	8
VI. Comptes	9
Annexe 1	10
Annexe 2	11

Les associations membres du CAPAS au 31.12.2015

Accueil de nuit (Armée du Salut)	Découvrir
ALCIP	Entreprise sociale l'Orangerie
Appartement de Jour	F-Information
Arcade 84	La Main Tendue
Aspasie	Le CARE
Bateau Genève	Lestime
Boulevards	Maison Genevoise des Médiations
Camarada	Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales
Caritas	OSEO Genève
Carrefour Addictions	Païdos
Centre de Contact Suisses Immigrés	Parole
Centre LAVI	Première Ligne
Centre Genevois du Volontariat	Pro Juventute
Centre de la Roseraie	Pro Mente Sana
Centre Social Protestant	Solidarité Femmes
Centre de consultation pour victimes d'abus sexuel	SOS Femmes
Couple & Famille	Voie F

Éditorial

par Dominique Froidevaux, co-président du CAPAS

AVANT-MÊME LA FONDATION DU CAPAS EN 2012, les associations fondatrices ont renforcé leurs liens mutuels en participant activement au débat sur la nouvelle Constitution genevoise. Cet engagement citoyen a contribué à promouvoir une vision novatrice de l'action sociale dans le texte constitutionnel et son ancrage dans l'horizon des droits humains fondamentaux. Depuis, ce collectif est devenu un acteur majeur de la vie associative genevoise et un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics et le monde politique. Chaque année de nouvelles associations s'y joignent : le cap de la quarantaine de membres est sur le point d'être franchi.

Par des échanges nourris de pratiques, une meilleure connaissance mutuelle se développe dans le champ de l'action sociale et socio-sanitaire. Les associations membres renforcent ainsi leur offre de services de qualité, affinent leurs complémentarités et se montrent capables de collaborer sur des projets communs toujours plus ambitieux.

Le Capas s'efforce aussi de mettre en valeur les performances du secteur associatif : ce dernier coûte peu en comparaison du secteur public, est capable de mobiliser des forces bénévoles encadrées par des professionnels et s'avère mieux à même de répondre rapidement aux besoins toujours plus complexes des personnes en difficulté dans notre Canton.

Tout cela nous prépare à affronter d'importants défis pour l'avenir. Nous devons développer une meilleure collaboration interinstitutionnelle avec nos partenaires publics, car tout dysfonctionnement dans ce domaine représente un gâchis inacceptable tant du point de vue de la prise en charge des problématiques sociales et socio-sanitaires que du point de vue des surcoûts engendrés.

Nous devons également travailler à mieux détecter les besoins émergents pour y apporter des réponses pertinentes et efficaces. Dans cette perspective nous avons déjà initié une collaboration avec les milieux académiques de manière à étayer nos actions en renforçant notre capacité d'analyse et d'évaluation tant des terrains sur lesquels nous travaillons que de nos propres pratiques.

Le Capas est une belle aventure. Son développement est prometteur pour le mieux-être de la collectivité genevoise, qui se révèle toujours par l'attention portée à ses membres les plus fragilisés.

Le CAPAS a été constitué en mai 2012, sur la volonté de ses membres. Un poste de coordination a été créé pour un total de 40% de travail en 2012. En 2015, ce poste représente un peu plus de 50% de charges de travail et est assumé par deux co-coordinatrices.

I. Activités 2015 du CAPAS

En quelques chiffres

- 2 Assemblées Générales
- 11 séances de comité
- 2 nouvelles adhésions
- 34 associations membres au 31.12.2015
- 1 site Internet créé
- 1 journée de travail
- 2 rencontres avec des représentants du Canton et de la Ville
- 2 auditions au Grand Conseil
- 5 groupes de travail thématiques
- 5 prises de positions
- 2 récoltes de données/sondages effectués pendant l'année
- 2 rapports rendus publics
- 2 rencontres avec le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique et l'Observatoire de la santé et du social à Bruxelles
- De nombreuses visites auprès des associations membres
- Diverses rencontres avec des Fondations, la HETS, et d'autres institutions : Compétences Bénévoles, Carrefours TV, le CLAFG, Avenir Familles, l'OASI...
- 40'500.- de cotisations des membres en 2015.
- 170'000.- de fonds obtenus pour la réalisation des projets du CAPAS

Promotion du CAPAS

Afin de promouvoir les activités du CAPAS, **un site Internet a été créé**, où figurent deux types d'espace : une présentation du Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale (CAPAS) et une de chaque membre associatif du collectif. Voir le site Internet sur : www.capas-ge.ch

Pour promouvoir les actions de ses membres durant toute l'année 2015, des « **petits-déjeuners rencontres** » ont été organisés sous forme de portes ouvertes des associations. Ces rencontres sont proposées aux autorités politiques, (député-e-s, municipaux), fondations, institutions sociales et partenaires sociaux). Quelques exemples de thèmes présentés en 2015 par les associations : « la traite des êtres humains et leur prise en charge » par le CSP; « des violences conjugales aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance : évolution et diversité des situations accueillies au Centre LAVI »; « à propos d'intégration des migrantes » par le Centre Camarada; « présentation des activités d'insertion pour les femmes » par SOS Femmes; « présentation d'un bilan portfolio des compétences » par F-Info; « présentation des situations à l'écoute et quelques aspects de la formation à l'écoute octroyée aux bénévoles » par La Main Tendue; et « présentation sur la prévention des abus sexuels envers les enfants » par le CTAS.

Plusieurs dizaines de personnes ont participé à ces rencontres, acteurs sociaux et politiques, tous partis confondus.

Sur la demande de ses membres et dans le but de développer de bons outils de communication, grâce aux soutiens de fondations, le CAPAS a engagé un **chargé de communication à 50 %** dès le 1er novembre 2015, pour une durée déterminée. Un cahier des charges a été constitué et avalisé par les membres du comité.

Deux rapports ont été rédigés et rendus publics :

- **Un rapport statistique** a été élaboré par deux professeurs de la HETS et de l'IDHEAP sur : « Profil, public cible et efficience des associations d'action sociale privées faisant partie du CAPAS ». Il a été rédigé sur la base des récoltes de données effectuées durant toute l'année par les coordinatrices auprès des associations membres, sur leurs bénéficiaires, les prestations fournies, les ressources humaines à disposition, ainsi que les ressources financières.
- **Un rapport de synthèse de la journée de travail** du CAPAS d'octobre 2015 sur le thème : « Détection-prévention & collaboration avec les organismes publics et privés ». Le rapport est agrémenté d'une dizaine de trajectoires de vie rédigées par les associations (cf annexe 2).

Actions collectives

Durant l'année 2015, le CAPAS a pris position sur différents objets :

- Le contrat de prestations ou la lettre de mission, avec l'envoi d'un tableau comparatif au Conseiller d'État Mauro Poggia (voir annexe 1).
- Un courrier collectif expliquant les conséquences des coupes budgétaires annoncées par le Canton.
- Un courrier en réaction aux réductions de 5 % du Canton de Genève.
- Un courrier en réaction aux réductions de 2 % de la Ville de Genève.
- Un communiqué de presse sur la baisse des subventions annoncées en fin d'année 2015.

Le CAPAS a été sollicité à deux reprises pour être **auditionné par la commission de l'économie du Grand Conseil** concernant le PL 1154 sur les emplois de solidarité. Les personnes auditionnées étaient : Alain Bolle, Christophe Dunand (contacté par le CAPAS) et Sylvie Reverdin.

Journée de travail

Le CAPAS a organisé en octobre 2015 une journée de réflexion avec la participation de ses membres sur le thème : « Détection, prévention et collaboration avec les organismes publics et privés ».

Une quinzaine d'associations ont participé à la préparation de la journée en rédigeant des parcours de vie de leurs bénéficiaires, en lien avec les thèmes suivants : l'endettement & la précarité, la migration, l'insertion sociale et professionnelle, la santé psychique et mentale, les addictions & comportements compulsifs, la violence.

La préparation de cette journée s'est faite en partie en collaboration avec des représentants du Canton et de la Ville, et deux axes se sont dégagés :

- Le rôle de l'associatif en matière de détection : état de veille, dépistage, comment identifier et travailler en amont.
- Quelles passerelles entre services publics et associations, quelles collaborations pour quels suivis ? Liens entre social et santé.

Un rapport de synthèse a été rédigé, avec l'intégration des parcours de vie (voir « promotion du CAPAS » et annexe 2).

II. Partenariats

- **Avec les autorités publiques :**

Des représentants du comité du CAPAS ont rencontré des fonctionnaires de la Ville et du Canton avec pour objectif d'organiser une journée du partenariat.

- **Avec les financeurs :**

- L'Unité de Vie Associative de la Ville de Genève pour l'organisation de la Journée de réflexion du CAPAS d'octobre 2015;
- Caterpillar pour le travail de recherche statistique de la HETS et l'IDHEAP;
- la Fondation du Casino de Meyrin pour la création du site Internet du CAPAS;
- une fondation privée pour le financement du poste de chargé de communication;
- Lombard Odier et Philanthropia pour le financement partiel des postes des coordinatrices.

III. Nouvelles adhésions

Deux nouvelles associations ont adhéré au CAPAS :

**Centre de la Roseraie
Pro Mente Sana**

Trois demandes sont en cours :

**CEFAM
Pluriels
Appartenances**

IV. Locaux

Afin d'assurer le fonctionnement de ses activités administratives, le CAPAS a l'opportunité de louer un local depuis octobre 2015 au CLAFG (Centre de Liaison des Associations Féminines Genevoises).

V. Projets 2016-2017

- **Création d'un Observatoire sur les problématiques socio-sanitaires** : veille documentaire, veille statistique et systématisation des ressources des membres du CAPAS.

L'enjeu est notamment de détecter et documenter les besoins émergents dans le domaine de la précarité/pauvreté/vulnérabilité (approche transversale) et d'élaborer une nouvelle approche de nos pratiques en lien avec les politiques publiques et les démarches engagées par les associations pour répondre à ces besoins.

Une première récolte de données a été effectuée en 2015 pour dresser un état des lieux de la documentation existante au sein des associations du CAPAS. Deux rencontres ont par ailleurs eu lieu : avec l'OASI (Observatoire de l'Aide Sociale et de l'Insertion), dont l'objectif est d'examiner et de documenter les effets des lois sociales genevoises et leur application, et avec Avenir Familles, un observatoire de la famille créé en collaboration avec le Mouvement Populaire des Familles, Caritas, Pro Juventute, l'Office Protestant de Consultations conjugales et familiales et l'Université de Genève.

- **Développement de partenariats et de réseaux** : faîtières, plateformes, Association des Communes Genevoises, Fondations, associations et comité, institutions sociales, Départements (Canton, Ville Ge et communes) en charge des politiques publiques socio-sanitaires.
- **Travaux de groupe sur des thématiques spécifiques.**
- **Réalisation de journées d'études.**
- **Création de newsletters et développement de la communication institutionnelle.**

VI. Comptes

Boucllement au 31.12.2015

EXPLOITATION du 1.1 au 31.12.2015

		DEPENSES	RECETTES	
salaires coordinatrices		77 006.00	cotisations	39 950.00
	<i>coordination CAPAS</i>	39 399.52		
	<i>rencontres CAPAS (comité + AG)</i>	20 997.35		
	<i>Relations publiques et recherche de fonds</i>	24 253.12		
	<i>documentation</i>	2 689.55		
	<i>Journée réflexion+formation 14.10</i>	8 493.31	subvention Ville GE 14.10	3 500.00
			Intérêts	6.10
loyer et frais liés aux locaux		325.00	FONDACTIONS	
frais bureau et compta		1 036.20		
site internet		19 699.20	<i>Fondation Casino Meyrin pour site</i>	18 240.00
frais AG et Comité		598.50	<i>LO pour coordination</i>	20 000.00
frais déplacement		442.80		
frais divers		509.35		
étude statistique HETS		20 000.00	<i>Caterpillar pour étude statistique</i>	20 000.00
frais journée 14 octobre		1 876.45		
Total dépenses ordinaires 2015		121493.5	Total recette ordinaires 2015	101696.1
PROJET COMMUNICATION				
salairé chargé com. (2 mois)		13 643.40	<i>Fondations pour COM</i>	110 000.00
virement à Fonds com. 2016-17		96 356.60		
Total projet communication		110 000.00		110 000.00
total avant dissolution fonds		231 493.50	total avant dissolution fonds et couverture déficit	211 696.10
			dissolution partielle Fonds Rap-Fargo	2 000.00
			dissolution partielle excédents reportés	7 297.40
			Fondation Philanthropia (couv. déficit)	10 500.00
total dépenses		231 493.50	total recettes	231 493.50

BILAN au 31.12.2015

	ACTIFS		PASSIFS
ccp	150 578.72	Passifs transitoires	27 414.35
caisse	842.75		
actifs transitoires			
		Fonds com 2016-17	96 356.60
		fonds Rap-Fargo	12 000.00
		Fonds Caterpillar 2016	15 000.00
		excédents reportés (solde)	650.52
total actifs	151 421.47	total passifs	151 421.47

RAPPORT à l'Assemblée générale du CAPAS 2016 Contrôle des comptes de l'exercice 2015

Suite au mandat qui nous été confié, nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'Association du CAPAS pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Nous avons pu constater, sur la base des documents présentés, que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointage nous ont permis de vérifier l'exactitude des comptes et l'existence des justificatifs nécessaires pour les diverses opérations comptables.

Le total du Bilan se monte au 31 décembre 2015 à CHF 151'421,47 et le compte de pertes et profits a pu être équilibré grâce à des dissolutions partielles de réserve et la participation de la Fondation Philanthropia.

En conséquence de quoi nous recommandons à l'Assemblée générale du CAPAS d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge à son Comité et de remercier le Trésorier pour la bonne tenue de la comptabilité de l'association

Fait à Genève, le 21 mars 2016



Lydia Schneider Hausser



Gwenaëlle Sidibe

Annexe 1

Tableau CAPAS - Contrats de prestations

CONTRATS DE PRESTATIONS	DISPOSITIF LÉGAL	FONCTIONNEMENT	RELATIONS AVEC INTERVENANTS - CADRES DE L'ADMINISTRATION
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Permet une planification quadriennale et une planification des politiques publiques à moyen terme. • Confère une certaine sécurité aux associations en matière de subventionnement. • Donne une visibilité de l'ensemble du travail fourni par les associations pour la mise en œuvre des politiques publiques correspondantes. • Les subventions liées aux contrats de prestations sont un socle à partir duquel les associations peuvent faire d'autres recherches de fonds pour mener leurs actions. • L'octroi de subvention renforce la crédibilité de l'association. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le fonctionnement des associations dans une durée et permet ainsi le développement de projets à long terme. • Permet le développement de l'expertise et des compétences des associations. • Assure un travail de proximité, en lien avec les besoins des usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> • La durée quadriennale permet de créer des liens de confiance entre les cadres de l'administration et les associations. • Le partage d'informations réciproques sur les dossiers (travail des associations) est important.
INCONVÉNIENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Passage exclusif devant la commission des finances. • Ne pas être auditionnés directement en commission, parfois seuls les cadres de l'administration sont entendus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur du processus pour les associations et l'administration dans l'élaboration et le suivi des objectifs et des indicateurs. • Principe de proportionnalité entre les différentes associations pas pris en compte selon les Départements. • Montants de la subvention pas garantis pour les 4 ans car soumis au vote du budget de l'État chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les départements de tutelle trop centrées sur les questions financières, au détriment des missions remplies par les associations. • Pas d'équité de traitement dans les relations et les exigences vis-à-vis des associations au sein d'un même Département et/ou d'un Département à l'autre.
PROPOSITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir fixer les objectifs et les indicateurs avec les subventionneurs. • Être auditionnés par les commissions spécialisées et pas uniquement par la Commission des finances. • Introduire dans le règlement de fonctionnement du Grand Conseil le rôle et les responsabilités des commissions. • Ne pas regrouper les associations dans un même PL car il y a risque de confusion et de non-clarté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Alléger les lourdeurs administratives (coûts des prestations à évaluer, tableaux de bord...) • Prendre en compte la globalité des missions des associations. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'État devrait être garant et non gérant • Augmenter les concertations et le partenariat en ce qui concerne l'évolution des politiques publiques.

Annexe 2

Une des trajectoires de vie rédigées par les associations à l'occasion de la Journée de travail d'octobre 2015.



Un réseau en action
APPARTEMENT DE JOUR

À l'AI, Anita doit affronter un dédale administratif

Âgée de 22 ans, Anita souffre de problèmes psychiques et se retrouve confrontée à un dédale administratif qui semble inextricable. Alors que divers services officiels se renvoient la balle en permanence, elle trouve une aide financière et psychologique auprès de l'Appartement de jour (ApAJ), qui l'accompagne dans ses démarches.

Jeune Portugaise de 22 ans, Anita est arrivée en Suisse à l'âge de 13 ans avec sa famille. Elle est placée dans un foyer hors canton pour divers problèmes familiaux et scolaires. À la fin de sa scolarité obligatoire, l'institution vaudoise lui propose une évaluation et formation prises en charge par l'AI, qui se fait en Valais. Puis retour dans le canton de Vaud où elle va vivre chez une ancienne éducatrice ! Elle fait un stage dans une crèche, puis obtient une demi-rente AI en raison de problèmes psychiques (elle ne peut pas travailler en raison, notamment, de phobies).

Comme sa famille habite Genève, elle demande à revenir habiter dans ce canton. Elle est alors suivie par un service social du canton de Vaud pour la part non couverte par la demi-rente AI. On l'adresse au service d'ergothérapie ambulatoire, qui fait appel à l'Appartement de jour (ApAJ) à Genève pour un suivi !

Au printemps 2014, l'ApAJ entame des démarches - qui s'avèrent compliquées - auprès du service social vaudois. Grâce à des appuis dans une coopérative d'habitation, l'association aide cette jeune personne à trouver un logement moins cher (CHF 468.-) que la sous-location précédente abusive, de CHF 1000.-.

Le CAPAS regroupe 34 associations offrant des services multiples : accueil d'urgence pour personnes en détresse, conseil et soutien social, psychologique et juridique, activités de réinsertion, intégration de migrants, lutte contre toute forme d'exclusion...

Commence alors un long parcours du combattant ! Pour lui établir un permis de séjour, l'Office de la population de Genève doit d'abord recevoir une attestation de départ du service social vaudois... Par ailleurs, Anita reçoit jusqu'alors du service social vaudois le RMI pour compléter sa demi-rente (CHF 780.-) ; il faut donc demander à l'Hospice Général une aide financière pour remédier à sa suppression en raison du changement de canton. Or, on lui notifie que tant qu'elle n'a pas de permis de séjour, elle n'a pas de possibilité de recevoir une aide financière et si elle officialise son départ du Canton de Vaud elle ne pourra plus bénéficier du RMI...

C'est ce qui arrive en mai 2015 : elle ne reçoit plus d'aide financière et vit à Genève avec CHF 780.-, sans droit à une aide de

l'HG car c'est le service des prestations complémentaires (SPC) qui doit intervenir pour compléter sa demi-rente. Chaque service se renvoie la balle et l'ApAJ ne peut rassurer cette personne sur la possibilité d'une issue favorable !

Après plusieurs allers-retours entre Infor jeune (HG) et le Centre d'Action Sociale (CAS) du quartier de domicile, censé prendre en charge le dossier, une assistante sociale de ce dernier reçoit enfin la jeune femme pour lui dire que dans ce cas le CAS peut donner une aide administrative mais pas financière, tant qu'une demande au SPC est en cours... Mais le SPC demande pendant 3 mois, chaque mois, un nouveau document qui doit être fourni par le service social du canton de Vaud.

Démarches éprouvantes émotionnellement

Bref, comme Anita a de sérieux problèmes de gestion administrative - qui engendrent chez elle des débordements émotionnels importants -, elle ne peut effectuer seule toutes ces démarches.

L'ApAJ doit, pendant plusieurs mois avancer de l'argent à cette personne pour ne pas augmenter ses dettes, avec l'espoir que bientôt le SPC rembourse les frais encourus. Après 17 mois de démarches en tous genres, des moments de découragement et de colère, les choses avancent enfin et fin août 2015 le SPC annonce qu'il va prendre en charge le complément de la demi-rente, mais pas la partie employable de cette personne. Cette jeune femme peut déjà rembourser une partie de ses dettes et surtout anticiper les mois à venir et envisager de payer ses factures !

Au-delà de toutes les questions que l'on peut se poser quant à ce dédale administratif sans fin, on peut se demander ce qu'il se serait passé si l'ApAJ ne pouvait pas aider cette personne tant au niveau des finances que du soutien et de l'aide administrative...

CAPAS - Service communication - info@capas-ge.ch - www.capas-ge.ch

CAPAS - 67 rue de la Servette, CP 128 - 1211 Genève 7
secretariat@capas-ge.ch - www.capas-ge.ch

Co-présidence : Dominique Froidevaux et Judith Saulmier
Coordinatrices : Nathalie Favre (079 379 78 18) et Geneviève Bordry (079 810 23 13)